



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 8 9

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 872 000 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX DE RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU BÂTIMENT EXISTANT POUR LE CENTRE D'APPELS D'URGENCE

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 872 000 \$ pour des études, plans et devis, surveillance et travaux de rénovation et réaménagement intérieur du bâtiment existant pour le centre d'appels d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à effectuer des dépenses pour des études, plans et devis, surveillance et travaux de rénovation et réaménagement intérieur du bâtiment existant pour le centre d'appels d'urgences, suivant des estimations préparées par Mario Guérin, ingénieur, directeur adjoint du Service du génie, en date du 26 novembre 2025, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 872 000\$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter un montant de 872 000 \$ pour un terme de quinze (15) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées, relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moins que celui prévu à l'annexe « A », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
6. Le conseil approuve, aux fins du présent règlement, toute contribution, affectation ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et la taxe imposée aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.
7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



ANNEXE A
RÈGLEMENT 1989
TABLEAU RÉSUMÉ

ÉTUDES, PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX DE RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU BÂTIMENT EXISTANT POUR LE CENTRE D'APPELS D'URGENCES

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total des travaux avant taxes	Laboratoire et arpentage 4%	Coûts directs (incluant travaux et frais de laboratoire)	Imprévus 10%	Honoraires professionnels	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
Rénovation et réaménagement intérieur du bâtiment existant pour le centre d'appels d'urgences	625 896\$	25 036\$	650 932\$	62 590\$	57 400\$	38 450\$	62 590\$	872 000\$
TOTAL - TRAVAUX	625 896\$	25 036\$	650 932\$	62 590\$	57 400\$	38 450\$	62 590\$	872 000\$


26-11-2025

Mario Guérin , ing., M.ing.
Directeur adjoint, Service du Génie

ANNEXE A

Règlement 1989
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**Règlement 1989
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p align="center">Ville de Saint-Eustache</p> <p align="center"><i>Service du génie</i></p>			<p align="center">ANNEXE A R1989</p>			
<p>TRAVAUX : Centrale 911</p>			<p>DOSSIER :</p> <p>DATE : 2025-11-26</p>			
<p>RUES : 1 place de la Gare</p>			<p>DE : N/A</p> <p>A : N/A</p>			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
	<p><u>Agrandissement - rénovation</u></p> <p>Rénovation, réaménagement intérieur du bâtiment existant - travaux (ajouter des espaces pour places de travaux supplémentaires, réorganiser les espaces sanitaires et cuisine selon le nombre d'usagers)</p>	Global	1	1	625 896.44\$	625 896.44\$
<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</p>						<p>TOTAL NET: 625 896.44\$</p>